



Signature du PV d'une AG association

Par laroque24000

Bonjour,

1. En cas de changement des membres du bureau d'une association, qui signe le PV de l'AG ?
2. Que se passe-t-il si la convocation à l'AG n'est pas accompagnée des documents, tels que les rapports financiers ?
3. Que se passe-t-il si les tableaux des comptes présentés lors de l'AG sont incomplets ?
3. L'ensemble des documents doivent-ils être tenus à disposition des membres de l'association, lors de l'AG ?

Merci d'avance pour vos réponses